

Grippe AH1N1 Les Hôpitaux Civils de Colmar s'organisent... suite

Comme pour le mois d'août la lettre des HCC de septembre est consacrée prioritairement au thème de la Pandémie Grippale AH1N1.



Quels sont les points à retenir ?

1 En ce qui concerne les organisations internes

Très schématiquement le Plan Pandémie Grippale s'articule autour d'une organisation basée sur un double flux : celui des malades présentant un syndrome grippal, celui des autres malades.

L'Hôpital Pasteur tout comme le Centre de la Mère et de l'Enfant du Parc s'organisent selon cette configuration.

L'hôpital Pasteur sera divisé en deux zones géographiques :

La zone à haute densité virale

Il s'agit du Pôle 3 qui prend en charge l'accueil, le tri et si nécessaire, l'hospitalisation des patients.

Pour l'accueil et le tri des patients, il s'effectuera à partir de l'unité d'hospitalisation de court séjour (UHCD). Les malades seront invités dès l'entrée de l'Hôpital sur un parcours fléché, à se présenter à un accueil dédié, situé dans l'actuel sas des ambulances.

Le tri et les premières hospitalisations s'effectueront au niveau de l'UHCD dont la limite d'accueil est de 10 patients. Puis, au fur et à mesure de la nécessité d'hospitaliser davantage de malades les zones de l'hôpital de jour du Pôle 2, puis le Gymnase seront mis à disposition.

Les malades plus sévèrement atteints seront hospitalisés en Médecine Physique, puis dans toutes les zones d'hospi-

talisation du Pôle 3, dont les activités habituelles devront être déprogrammées.

La zone « non virale »

Les services du Pôle 2 recevront les malades, non concernés par le virus grippal et devront s'organiser pour accueillir les urgences relevant habituellement du Pôle 3.

Le Centre de la Mère et de l'Enfant, sera également organisé en deux zones géographiques :

La zone à haute densité virale

Les enfants présentant un syndrome grippal seront dirigés vers l'entrée de la pédopsychiatrie.

La zone de la Chapelle, la salle de préparation à l'accouchement et les bureaux d'anesthésistes seront dédiés à l'accueil et au diagnostic des enfants.

En cas de nécessité d'hospitalisation, celle-ci s'effectuera dans l'unité des nourrissons au 2^{ème} étage.

Les enfants en détresse respiratoire venant par ambulance ou par le SAMU, seront acheminés directement par l'entrée principale, au niveau du secteur des nourrissons.

La zone « non virale »

Les autres enfants ne relevant pas d'un syndrome grippal seront reçus dans les locaux des actuelles urgences.

Le Centre pour Personnes Agées :

Les personnes âgées ne seront pas déplacées et traitées sur place. Le secteur de confinement retenu est le bâtiment « Les Lilas » aile Nord du 1^{er} étage. Une première zone de 5 lits est dédiée. Elle pourra être étendue au fur et à mesure des besoins.



2 En ce qui concerne les personnels : FAITES-VOUS VACCINER

D'une manière générale, les pouvoirs publics envisagent des campagnes de vaccination massive, à l'automne.

Dans ce cadre, le Gouvernement a commandé des doses de vaccin, afin d'être en mesure de proposer, si cela s'avérait nécessaire, à l'ensemble de la population une couverture vaccinale contre le nouveau virus. Cette vaccination pourrait être offerte à toute la population sur une période de quatre mois. L'objectif est d'être en mesure d'activer ce dispositif à compter du 28 septembre 2009.

Les personnels hospitaliers en particulier soignants, sont bien entendu concernés par le dispositif, en tant que personnes particulièrement exposées.

La campagne de vaccination se présente cette fois sous la forme d'un double vaccin :

- Le vaccin contre la Grippe AH1N1 (deux injections à intervalle).
- Le vaccin contre la Grippe saisonnière.

**Comme chaque année les personnels sont invités à s'inscrire auprès de la Médecine du Travail,
POSTE : 24085**

**EXERCICE DU JEUDI
27 AOÛT 2009
« PRISE EN CHARGE
DES PERSONNES
RADIOCONTAMINÉES »**

Le jeudi 27 août 2009, le Pôle urgence Pasteur a participé à un exercice conjoint avec la Centrale de Fessenheim et la Cellule Mobile d'Intervention Radiologique (CMIR) des Sapeurs Pompiers du Haut-Rhin, renforcées par la CMIR du Bas-Rhin.



Le thème : accueil d'un traumatisé crânien sévère aux HCC, radio contaminé. Jeudi matin, 8h30 le bip sonne, « TC sévère en zone contrôlée, possible contamination radiologique ». Le SMUR se rend sur place, muni des équipements de protection adéquats, et en collaboration avec la CMIR du Haut-Rhin et des équipes de première intervention de la centrale de Fessenheim, prend en charge la victime.

Un premier bilan est passé aux urgences via le SAMU ; l'équipe des urgences, relaie l'information au scanner, en réa neuro-chir, s'habille avec les tenues de protection et équipe de protection en vinyle la salle de déchocage en vue de l'arrivée de la victime.

La victime est transportée médicalisée vers les urgences à l'aide d'un VSAV, accompagnée par la CMIR

du Bas-Rhin en charge de la radio-protection de l'intervention.

La victime arrive au SAU, est accueilli, prise en charge par le binôme médecin, infirmier en tenue.

Ce binôme avec l'aide des pompiers assure le déshabillage, la recherche des taches de contamination, la décontamination, son contrôle et le complément éventuel des gestes élémentaires de survie, avant le passage au scanner.

Le patient part au scanner, qui a été équipé de protection en vinyle, l'examen est réalisé, le patient monte en réanimation, durant tous les déplacements, la CMIR assure le contrôle radiologique des locaux et du personnel.

Les équipes du SAU, de la Radio Pôle 3, mobilisées pour l'exercice ont fait preuve de leur compétence et professionnalisme.

**Prochaine Rencontre
autour de l'éthique
et de
l'accompagnement**

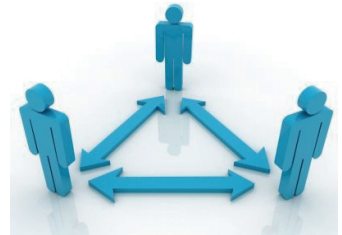
Proposée par les Aumôneries catholique et protestante des HCC avec Frédéric Rognon (Professeur de philosophie des religions à Strasbourg) sur le thème :

Se dire pour guérir, les vertus thérapeutiques du récit de soi.

**IFSI de Colmar
Jeudi 15 octobre
19h à 21h**

**INFORMATION
SUR LA MÉDIATION
FAMILIALE**

Une information sur la médiation familiale vous sera présentée par Fabienne WAGNER aux Hôpitaux Civils de Colmar le **1^{er} octobre 2009 à 17 h** à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers - Amphithéâtre n°3



Qu'est-ce que la médiation familiale ?

Qui est concerné ?

La médiation familiale, pour quoi faire ?

Qui est le médiateur familial ?

Quand s'adresser au médiateur familial ?

Qui prend l'initiative d'une médiation familiale ?

Comment ça marche ?

Combien ça coûte ?

La médiation familiale s'adresse aujourd'hui à la famille dans sa diversité : parents, enfants, grands-parents, fratries, familles recomposées... concernant la séparation, la succession, la prise en charge d'une personne âgée et/ou dépendante...

Pensons « médiation », pour une approche plus claire des relations humaines au quotidien.